



# Formulaire de reconnaissance

Dépassement de soi



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

**OÙ ?**

1) Nom de l'organisme où l'activité  
a été accomplie : \_\_\_\_\_

**QUAND ?**

2) Moment où les heures ont été accomplies :

Date du début

Date de fin

Année-mois-jour

Année-mois-jour

Ex. 2014-08-22

**COMBIEN ?**

3) Nombre d'heures investies dans l'activité : \_\_\_\_\_

**QUOI ?**

4) Tâches réalisées lors de l'activité :

---

---

---

---

**QUI ?**

5) Nom de la personne qui a encadré l'activité :

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable

\_\_\_\_\_  
Date

## PHILOSOPHIE DU DÉPASSEMENT DE SOI

Le dépassement de soi se rapporte à des activités parascolaires qui permettent de s'ouvrir à de nouveaux champs d'intérêt dans les domaines social, culturel, scientifique, médiatique, politique et sportif. Ces activités participent au développement intégral de l'élève. Elles contribuent à façonner l'équilibre entre les composantes physiques, intellectuelles, affectives et sociales de sa formation. Elles favorisent l'exploration ou l'approfondissement de talents et de compétences essentiels à l'épanouissement et à l'estime de soi. À travers la réalisation de ces activités, l'élève fait l'expérience croissante de la responsabilité. Il s'achemine sur la voie de l'autonomie et se familiarise avec les impératifs du bien commun et les exigences du service de la collectivité.

## RÈGLEMENTS DU DÉPASSEMENT DE SOI

- 1) Les heures de dépassement de soi réalisées à l'intérieur du collège seront portées au dossier Distinction Brébeuf de l'élève ([www.brebeuf.qc.ca/dbs](http://www.brebeuf.qc.ca/dbs)). L'élève doit cependant soumettre un «Formulaire de reconnaissance» pour les activités réalisées à l'extérieur du Collège;
- 2) Le formulaire de reconnaissance doit être entièrement complété. Il ne peut être ni photocopié ni plié. Aucun correcteur blanc ne peut être utilisé. L'information doit être rédigée en français et sans faute. L'usage d'acronymes n'est pas permis. Le nom, les coordonnées et la signature de la personne responsable de l'activité sont obligatoires. Le formulaire doit être remis en main propre au responsable de l'engagement communautaire;
- 3) Le formulaire de reconnaissance doit être accompagné d'une lettre à en-tête officiel de l'organisation où l'élève a réalisé une activité. Le nombre d'heures accomplies, la description de l'activité et la signature de la personne responsable de l'encadrement de l'élève doivent apparaître sur la lettre. Lorsqu'elle est présente sur la lettre à en-tête officiel, la signature de la personne responsable n'est pas obligatoire sur le formulaire de reconnaissance;
- 4) Les règlements du collège s'appliquent lors de la réalisation des activités. Les élèves parlent en français. Ils sont ponctuels, n'utilisent aucun appareil électronique et font preuve d'implication, d'humilité et de maturité;
- 5) Une fois les activités de dépassement de soi réalisées à l'extérieur du collège complétées, l'élève a 30 jours pour soumettre un formulaire de reconnaissance accompagné d'une lettre à en-tête officiel. La date finale pour la remise des formulaires est le 31 mai;
- 6) L'élève est responsable de vérifier l'exactitude de ses heures en consultant son dossier en ligne: [www.brebeuf.qc.ca/dbs](http://www.brebeuf.qc.ca/dbs). Il a deux semaines après la date du 31 mai pour soumettre des correctifs;

## BALISES DU DÉPASSEMENT DE SOI

Sont acceptées les activités:

- Réalisées à l'intérieur du collège, proposées par le Service à la vie étudiante;
- Réalisées à l'extérieur du collège, à condition qu'elles soient encadrées et supervisées par une personne responsable, au service d'une organisation reconnue, à but non lucratif;
- Qui favorisent le développement de ses talents et compétences, telles que les heures investies dans une équipe sportive, un entraînement personnel, un entraînement chez les cadets, une formation en leadership, un club de débats, un cours d'art, de danse ou de musique, l'apprentissage d'une langue, un concours scientifique, etc.

Ne sont pas acceptées, les activités:

- Qui visent à se perfectionner dans les matières déjà enseignées dans l'horaire régulier de cours (français, anglais, mathématiques, informatique, etc.);
- Orienter vers la satisfaction d'un besoin personnel immédiat, tel qu'assister à une conférence publique ou réaliser un cours de conduite,

En cas de doute, l'élève est invité à consulter le responsable de l'engagement communautaire pour vérifier si l'activité à réaliser à l'extérieur du collège reflète bien la philosophie du dépassement de soi.